



ON REFAIT LE PROCÈS DE HAMLET



DR

Tous les soirs, six professionnels de la justice lyonnaise jouent leur propre rôle devant la cour d'Assises, installée au TNP, pour condamner ou acquitter l'assassin de Polonius.

Mercredi soir, le jury désigné parmi le public du TNP, qui assistait à la première de *Please, Continue (Hamlet)*, a acquitté Hamlet du meurtre de Polonius. Depuis que Yan Duyvendak et Roger Bernat ont conçu ce spectacle performance qui tourne en cinq langues, le héros de Shakespeare a été condamné 52 fois et acquitté 45 fois. A Zurich, il a même bénéficié de dommages et intérêts.

Le projet de *Please, Continue (Hamlet)* a commencé avec la publication des procès-verbaux de Guantanamo. « Ce simulacre de justice nous a incité à amener ces textes au théâtre. Cela ne marchait pas. Pas plus que des dossiers d'instruction, explique Yan Duyvendak. Alors, nous avons choisi d'amener le théâtre dans la réalité, avec une figure littéraire qui permet de prendre de la distance pour mieux voir la justice à l'oeuvre. Très vite, Shakespeare, puis

Hamlet plutôt qu'Othello, se sont imposés ».

L'autre originalité de ce spectacle tient à la nature de la distribution. Trois comédiens aguerris à l'improvisation - Thierry Raynaud (Hamlet), Alice Lestrat (Ophélie) et Véronique Alain (Gertrude) - répondent aux questions des six professionnels de la justice, différents tous les soirs, mobilisés grâce à M^e Bertrand Sayn qui était en contact avec l'équipe du TNP. Pour cette première représentation, Jean-Louis Cor joue le rôle du président de la cour d'Assises, Hélène Moreau le rôle de l'avocat général, M^e Martine Cipriani de l'avocat de la partie civile face à l'avocat de la défense incarné par M^e Xavier Moroz. Pierre Lamothe, expert-psychiatre, et Djallil Litim, huissier audienier, complètent le plateau.

A l'exception d'une réunion qui a rassemblé les quelque 60 intervenants qui se succéderont au cours des 11 représentations, ces professionnels ont consulté un dossier d'instruction de vingt pages comprenant les procès-verbaux d'enquête, rapport d'autopsie, plan et photos de la scène de crime, PV de la première

comparution... L'audience dure de 2 h 30 à 3 h 30, selon le temps pris pour l'examen des charges et des plaidoiries, voire les hésitations du jury.

Premier sujet d'étonnement, la manière avec laquelle les intervenants s'approprient le dossier de ce jeune homme d'une cité populaire, né dans une famille éclatée, avec son quotidien d'alcool et de violence (le déroulé mêle les trois premiers actes de *Hamlet* et un vrai dossier d'instruction). Plus vrais que nature, ce sont eux les vrais comédiens de cette tragédie. Nous ne sommes pas au cinéma ! Chacun d'entre eux laisse entrevoir ses fragilités. On comprend que la condamnation ou l'acquittement tient moins aux pièces du dossier qu'au talent des avocats. M^e Xavier Moroz, qui ce soir a plaidé l'accident et les circonstances atténuantes, a été plus convaincant que ses consoeurs. Mais demain qu'en sera-t-il lorsque certains ténors du Barreau se succéderont à la barre du TNP ?

■ Antonio Mafra

TNP, jusqu'au 30 novembre
www.tnp-villeurbanne.com

397a65a756c0910292094934760995f53eb2de54b12f41f